

Pour nous appeler 04 74 45 48 14
Votre contact Alain MONCEL
Service Accompagnement des territoires

**A l'attention des porteurs de projet parentalité
de l'Ain**

Nos réf

Objet : Appel à projets – Fonds National Parentalité –

Madame, Monsieur,

La Caf de l'Ain lance l'appel à projet **fonds national parentalité 2025**.

L'appel à projet est ouvert, sur le site Elan (<https://elan.caf.fr/>), à compter du **mercredi 15 janvier 2025 et sera clos le vendredi 28 février 2025**.

Une réunion de présentation de l'appel à projet et de la plateforme de dépôt des demandes de subvention se tiendra **le mardi 14 janvier 2025** à 10h00 sous forme de visioconférence.

Si vous souhaitez participer à cette réunion, nous vous invitons à vous inscrire en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.office.com/e/vN8yPsmUWK>

Le fonds national parentalité (Fnp), est le levier permettant le financement d'actions de soutien à la parentalité et à d'accompagnement des dynamiques de mise en réseau des acteurs sur les territoires en lien avec les Schémas départementaux de services aux familles (SDSF) et les Conventions territoriales globales (CTG).

Ce fonds a fait l'objet d'une restructuration en 2024 et il s'appuie désormais sur une refonte des modalités d'interventions définies **selon 4 axes et 8 volets**.



**SERVICE
ACCOMPAGNEMENT
DES TERRITOIRES
TSA 30333
01011 BOURG EN
BRESSE CEDEX**

Axes		Volets	
1	Implication et participation des familles avec des interventions collectives	1	Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents
		2	Activités et ateliers partagés « parents-enfants »
2	Nouvelles formes d'accompagnement des parents avec des interventions individuelles	1	Expérimentations d'accompagnement des parents en présentiel
		2	Accompagnement des parents à distance
3	Développement des services et lieux ressources parentalité	1	Poursuite de la couverture territoriale des lieux ressources parentalité
		2	Soutien des relais enfants – parents (REP)
4	Soutien des dynamiques d'animation et promotion de la parentalité sur les territoires	1	Animation des réseaux d'acteurs parentalité à l'échelon départemental
		2	Ressources pour les gestionnaires et promotion du soutien à la parentalité

Ce fonds est piloté par la Caf de l'Ain, co-financé avec la Msa Ain-Rhône sur l'axe 1, en lien avec les partenaires du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Il n'y aura pas d'appel à projet cette année sur l'axe 2 du fonds national parentalité (le volet 1 ne concernant que des Cafs expérimentatrices). L'axe 4 sera traité ultérieurement.

Les porteurs des actions parentalité soutenues par les Cafs et leurs partenaires doivent répondre aux principes énoncés dans la [charte nationale de soutien à la parentalité](#) et respecter les principes de la [charte de la laïcité de la branche Famille](#) et de ses [partenaires](#) ainsi que [le contrat d'engagement républicain](#).

L'étude des projets par les représentants institutionnels du SDFS s'appuiera sur le [référentiel parentalité de la branche famille](#). Afin de vous aider dans la réponse à cet appel à projet nous avons élaboré un [cahier des charges](#) que nous vous invitons à consulter.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**P/o Le Directeur
Jérôme LEPAGE**

**La Directrice Adjointe
Hélène MAGNON**

